

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE MERE EGLISE

REUNION DU 12 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le douze mars, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Mère-Église, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur QUETIER, Maire.

Étaient présents :

M. QUETIER, M.LACOTTE, MME MICHEL, MME HEBERT, MME MAURER, MME MARAIS, M. DROUET, MME HASLEY, M.COTENTIN, MME MARIE, M. SANTINI, MME JORET, MME BUZE, M. BUSSEROLLES,

Absents excusés:

M.VOISIN STEPHANE ayant donné pouvoir à M. LACOTTE.

M HASLEY ayant donné pouvoir à M. CONTENTIN

M.VOISIN HERVE ayant donné pouvoir à MME MARIE

M. PALFREYMAN ayant donné pouvoir à M. QUETIER

MME LEFEVRE

Absents:

Convocation : 05/03/2015

Affichage : 06/03/2015

Approbation du compte rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du précédent conseil n'amène pas de remarque particulière et est approuvé à l'unanimité des présents.

28/2015 – Devis de signalisation du bourg

Daniel LACOTTE, Maire Adjoint, rappelle la précédente réunion du Conseil du 12 février 2015 au cours de laquelle, il a été présenté les résultats de la Commission voirie concernant la mise en place :

- d'une zone de rencontre à 20km/h
- d'une signalétique adaptée pour les commerces

Quelques adaptations avaient été proposées et ont été intégrées par la Commission voirie.

Une modification du devis a par ailleurs été demandée à l'entreprise GIROD.

Le cout de la micro-signalétique est en cours de chiffrage définitif. Son cout est estimé entre 9 000€et 10 000€TTC. En tout état de cause, son montant ne devrait pas dépasser 10 000€TTC.

Le cout de la mise en œuvre de deux plans de ville, derrière la Maison paroissiale et sur le parking au Sud du Musée, a été chiffré à 4 211.98€TTC

Le coût de la zone 20 a été chiffré à 4 365.20€TTC.

Enfin, Daniel LACOTTE indique qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des chicanes dans la rue du Cap de Laine et dans la rue du Général de Gaulle ainsi qu'un traçage pour un montant chiffré à 7 158.26€TTC.

L'ensemble de cette signalétique est estimé au maximum à 25 735.44€TTC

Daniel LACOTTE propose de retenir les trois devis de l'entreprise GIROD qui ont fait l'objet d'un chiffrage - à savoir le devis des plans de villes, de la zone 20 et des chicanes dans les rue de gaulle et cap de Laine - et de donner un accord de principe quand à la micro signalétique.

Il indique également qu'il sera nécessaire de renouveler les marquages existants (passages protégés, matérialisation des arrêts, ...). Le cout de cette dépense de fonctionnement est chiffré à 4 185€TTC.

Après avoir entendu Daniel LACOTTE et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir les trois devis de l'entreprise GIROD - à savoir le devis des plans de villes, de la zone 20 et des chicanes dans les rue de gaulle et cap de Laine – et de donner un accord de principe quand à la micro signalétique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis susvisés,
- DIT que cette dépense sera à imputer sur le budget investissement de la Commune.

29/2015 – Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget

Dans l'attente du vote du budget 2015 et pour les opérations ne bénéficiant pas de restes à réaliser, Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer afin d'ouvrir des crédits en investissement

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pose les conditions de cette autorisation.

Il est ainsi précisé que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget 2015 :

- Relevés topographiques dans le cadre de l'aménagement de la rue de Beauvais et de la Rue Lemonnier Adrix– Cabinet DROUET - pour un montant de 1593.74€HT soit 1912.49€TTC et non 1508.74€HT comme indiqué dans la délibération n°4/2015 du 8 janvier 2015.
- Fourniture de corbeilles, potelets et fourreaux – Entreprise JPP – Pour un montant de 4 658.29€TTC à imputer à l'article 2152,
- Alimentation en eau potable du marché couvert – Entreprise SAUR – Pour un montant de 2621.93€TTC à imputer sur l'article 21538 opération 50

30/2015 – Définition et réglementation de la zone de rencontre du centre bourg

Monsieur le Maire propose d'instituer une zone de rencontre par voie d'arrêtés dans un périmètre donné sur le territoire de Sainte-Mère-Eglise.

Il propose de retenir le périmètre de la zone de rencontre suivant dénommé centre historique :

- Rue Eisenhower dans sa totalité,
- Rue du Général de Gaulle entre le numéro 23 et le croisement avec la rue du Général Koenig ;
- Rue du Général Koenig dans sa partie comprise entre son croisement avec la rue Général de Gaulle et son croisement avec la rue des Clarons ;

De fait, sont inclus dans le périmètre :

- Le parc de stationnement de la Place Chenevière,
- Le parc de stationnement et les abords de la Place du 6 juin,

- La Rue à Quai,
- L'impasse Robert Murphy.

Dans ce périmètre :

- La vitesse des véhicules y est limitée à 20km/h sur l'ensemble de la zone de rencontre,
- Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficier de la priorité sur les véhicules,
- Les cyclistes sont autorisés à circuler sur les portions de voies à double sens dans la zone de rencontre conformément au code de la Route (sauf Rue Koenig),
- Le stationnement des véhicules sera réglementé en fonction de leur gabarit,
- L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule, en dehors des emplacements matérialisés et aménagés à cet effet sera considéré comme gênant la circulation publique.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à instaurer une zone de rencontre dans le centre bourg de la Commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à réglementer la dite zone.

31/2015 – Dénomination du nouvel axe de circulation

Monsieur le Maire rappelle les précédents échanges concernant la dénomination du nouvel axe de circulation compris entre le rond-point Saint-Ode et le croisement de la rue des Clarons.

Après échange de vue, il est proposé de dénommer cette voie « Rue de la Liberté »

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la dénomination « Rue de la Liberté » pour la portion de voie comprise entre le rond-point de Saint-Ode et la rue des Clarons.

32/2015 – Travaux d'alimentation des sanitaires sur le parking Sud du Musée et parcelles AC 163 et AC 164

Daniel LACOTTE, Maire Adjoint, rappelle la précédente délibération 7/2015 du 12 février 2015 concernant les travaux d'alimentation en eau, en électricité et en télécom des sanitaires sur le Parking au Sud du Musée et des parcelles AC 163 et AC 164.

Ces travaux sont achevés. Ils ont pu être effectués en utilisant les fourreaux installés lors de l'aménagement du bourg contrairement à ce qui avait été annoncé et chiffré par les entreprises.

Par conséquent, le cout de ces travaux est moindre que celui annoncé lors du précédent Conseil.

Il se chiffre à :

- 5 338.20€TTC pour les travaux de la SAUR et non 12829.93€TTC précédemment chiffrés
- 1 694.50€TTC pour les travaux du SDEM intervenant pour l'électricité
- 5 911.11€TTC pour les travaux de Bouygues Energies intervenant pour le Télécom.

Soit un montant total de travaux de 12 943.81€TTC et non 20 242.67€TTC annoncés précédemment.

Monsieur le Maire propose de valider ce chiffrage définitif.

Après avoir entendu Monsieur LACOTTE et Monsieur le Maire, le Conseil, a l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le chiffrage définitif des travaux tel que présenté,
- DIT que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

33/2015 – Avenant n°1 concernant la mise à disposition du CAE de Chef-Du-Pont.

Monsieur le Maire indique que le CAE employé par la Commune de Chef-Du-Pont et mis à disposition de la Commune de Sainte-Mère-Eglise et de Picauville dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires a quitté la Collectivité qui l'employait.

Il a été remplacé par une animatrice contractuelle qui travaillait à Sainte-Mère-Eglise.

Monsieur le Maire a donc recruté une autre animatrice pour les Temps d'Activités Périscolaires en remplacement de celle intégrée à Chef-Du-Pont.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer un avenant n°1 à la convention de mise à disposition du CAE employé à Chef-Du-Pont, cette convention étant prolongée jusqu'au 22 février 2016.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention de mise à disposition du CAE employé par la Commune de Chef-Du-Pont et mise à disposition de la Commune de Sainte-Mère-Eglise et dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires dans les conditions énoncées ci-dessus.

Questions diverses :

Projet de modification de statuts du musée Airborne

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification de statuts du musée Airborne qui seront examinés le 21 mars 2015 en assemblée générale.

Il indique que le projet de modification prévoit que l'association se compose de membres honoraires, de 11 membres de droit et d'au plus 33 membres adhérents.

En ce qui concerne les membres de droit, il est prévu que la Commune de Sainte-Mère-Eglise soit représentée par son maire et par quatre délégués du Conseil municipal de Sainte-Mère-Eglise

Point sur les économies d'énergies

Monsieur le Maire indique que les travaux sur les différentes chaudières des bâtiments communaux ont porté leurs fruits puisqu'il a pu être constaté une diminution sensible de la consommation de gaz notamment sur le site de l'école primaire mais également sur le site de la mairie et de la salle des fêtes.

Fête de l'Eté

Madame MICHEL, adjointe au maire, indique que la commission animation s'est réunie en présence du Président du Comité des fêtes afin de proposer une nouvelle animation du bourg : La fête de l'été musicale.

Cette animation se déroulera le 12 juillet à partir de 11 heures.

Il est prévu de faire intervenir des groupes locaux pour l'animation de la place.

Le comité des fêtes assurera la restauration (grillades et buvette).

Madame MICHEL indique la volonté de la municipalité d'associer les partenaires locaux (commerçants, musée, comité des fêtes et autres partenaires) au travers de différentes réunions afin d'assurer la réussite de cette fête.

Point sur le Pôle de Santé

Madame HEBERT indique qu'une réunion de travail a eu lieu le 11 mars 2015 en présence des professionnels de santé afin d'évoquer le projet de création d'une maison de santé sur le territoire de Sainte-Mère-Eglise.

Monsieur QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise et Madame HASLEY, représentant la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin se sont rendus à l'Agence Régionale de Santé afin d'évoquer la création d'un tel projet et les aides possibles.

Le représentant de l'ARS a indiqué qu'aucun Pôle de Santé Libéral Ambulatoire ne pouvait être créé sur le territoire de Sainte-Mère-Eglise puisqu'un PSLA existait déjà à l'échelle de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, à Carentan.

Par contre, nous pouvons construire une Maison de Santé Pluridisciplinaire qui si elle se rattache au PSLA de Carentan peut prétendre à des aides : La DETR à hauteur de 35% plafonnée à 16000 euros, une aide du département et le FCTVA.

Monsieur QUETIER a alors présenté des hypothèses de financement du projet.

Dans l'hypothèse où les professionnels de santé opteraient pour la MSP rattachée au PSLA de Carentan, les aides allouées permettraient de réduire la part d'autofinancement du projet et, in fine, les loyers des professionnels de santé.

Madame HEBERT indique que les professionnels de santé doivent se rencontrer pour évoquer la possibilité d'intégrer le PSLA de Carentan. Ils reviendront alors vers la municipalité pour lui faire part de leur décision.

Compte rendu du Conseil d'Ecole

Madame HEBERT donne lecture du compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 5 mars 2015.

Elle fait bilan des sorties et des projets réalisés ou à réaliser au groupe scolaire du manoir aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

Madame HEBERT évoque une possible fermeture de classe compte tenu de baisses d'effectifs.

Elle évoque également le bilan de la mise en place du livret numérique.

Commune Nouvelle

Monsieur QUETIER évoque les nouvelles avancées concernant la question des communes nouvelles à l'échelle du territoire de l'ancien canton de Sainte-Mère-Eglise.

S'ensuit alors des échanges sur la définition du périmètre, le nom des communes déléguées, l'organisation projetée de la Commune nouvelle et la consultation des habitants.

Monsieur QUETIER indique que ces questions devront être examinées avant l'été.

Lecture de courriers aux Conseillers municipaux

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un habitant de Sainte-Mère-Eglise, demeurant rue Division Leclerc. Ce dernier sollicite l'intervention du Maire pour l'aménagement du trottoir devant chez lui et la mise en place d'un bateau.

Monsieur le Maire donne également lecture de la réponse qu'il a remis en main propre à cet habitant de la Commune. S'agissant de travaux réalisés par le Conseil Départemental sur une voie départementale, Monsieur le Maire invite la personne concernée à se rapprocher des services du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par le maire de Bastogne.

Ce dernier souhaite constituer une association des villes de la voie de la Liberté et sollicite l'adhésion de la Commune de Sainte-Mère-Eglise.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que la Commune de Sainte-Mère-Eglise adhère à cette association.

EHPAD – ouverture des plis pour la construction d'un bassin de rétention.

Une consultation a été organisée pour la construction d'un bassin de rétention dans le cadre de l'aménagement de la zone 1AU et de la construction de l'EHPAD.

L'ouverture des plis s'effectuera le 15 avril 2015 à 14h00.

Prochaine réunion de Conseil :

La prochaine réunion de Conseil est fixée le 9 avril 2015 à 20h30 en salle du Conseil.

Fait et délibéré à Sainte-Mère-Église,
Les jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme au Registre.

Le Maire,
Jean Quétier

M. VOISIN Stéphane Absent

Mme HEBERT

M LACOTTE

Mme MICHEL

Mme MAURER

Mme MARAIS

M. CONTENTIN

M. DROUET

Mme HASLEY

M. VOISIN HERVE Absent

Mme MARIE

M. SANTINI

Mme JORET

M. HASLEY Absent

Mme BUZE

M. PALFREYMAN Absent

Mme LEFEVRE Absente

M. BUSSEROLLES